

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 7 décembre 2021**

CP2021\_12\_26  
id. 6105

*Le 7 décembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BERTELLI (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

**DÉLIBÉRATION**

**TARIFS DE RESTAURATION  
COLLEGE FRANÇOIS MITTERRAND - MOISSAC**

---

La commission permanente du 14 septembre 2021 a approuvé les tarifs de restauration des collégiens pour l'année 2022.

Il convient lors de la présente de tenir compte de la spécificité du collège François Mitterrand à Moissac car les tarifs appliqués sont ceux fixés par le conseil d'administration pour les lycéens afin de respecter l'équité entre les usagers. Les indications de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée étaient en attente.

Les services de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée viennent de communiquer les tarifs pour tous les lycées.

Ainsi, les tarifs suivants s'appliqueront au collège :

- forfait annuel 5 repas par semaine : ..... 550 €
- forfait annuel 4 repas par semaine : ..... 440 €
- ticket repas élève occasionnel : ..... 4 €
- forfait annuel internat 5 jours par semaine : ..... 1 495 €
- forfait annuel internat 4 jours par semaine : ..... 1 196 €

Le tableau des tarifs 2022 modifié en conséquence est présenté en annexe.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 14 septembre 2021 relative au tarifs de restauration dans les collèges publics au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant que le tarif de restauration appliqués par le collège François Mitterrand à Moissac sont ceux fixés par la Région Occitanie,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les tarifs de restauration du collège François Mitterrand à Moissac comme suit :
  - forfait annuel 5 repas par semaine : ..... 550 €
  - forfait annuel 4 repas par semaine : ..... 440 €
  - ticket repas élève occasionnel : ..... 4 €
  - forfait annuel internat 5 jours par semaine : ..... 1 495 €
  - forfait annuel internat 4 jours par semaine : ..... 1 196 €
- Approuve l'avenant n° 15 à la convention d'objectifs et de moyens de cet établissement, tel que ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL